



## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du 15 janvier 2021

Le 15 janvier 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

**Présents :** Mmes DEHIÈRE Aurélie, DUPART Marlène, MM. SALENGRO Roland, LENOIR Christian, DELHAYE Guillaume, GABELLE Simon, MAUZÉ Jean-François.

**Absents :** Mmes BERTON Dominique (ayant donné procuration à M. SALENGRO), GILET Valérie (ayant donné procuration à M. MAUZÉ), DESOMBREUX Clarisse, M. DUFOUR Frédéric (ayant donné procuration à M. DELHAYE).

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 7

**Date de la convocation :** 08/01/2021

**Date d'affichage :** 08/01/2021

a été nommé secrétaire : M. MAUZÉ Jean-François

**Objet des délibérations**

- 1 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Agence iNord
- 2 Transfert au SIDEN-SIAN de la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)
- 3 Signature de la convention de participation financière aux frais de scolarité des élèves de Sommaing inscrits à l'école Victor Hugo de Verchain-Maugré
- 4 Élection des membres de la commission d'appel d'offres
- 5 Demande de subvention à la région Hauts-de France au titre du fonds spécial de relance et solidarité avec les territoires (délibération approuvant le projet d'aménagement du centre-bourg)
- 6 Désignation d'un référent EIREL (Envoi informatisé des résultats électoraux)

Questions diverses

<b>Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 06 novembre 2020</b>
---

M. le maire débute la séance en présentant ses vœux.

Un litige est apparu concernant le compte-rendu, deux conseillers remettant en cause la première délibération au sujet du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui évalue les charges transférées et prévoit de réévaluer les attributions de compensation. Un conseiller émet un doute sur la validité du décompte de voix, ne correspondant pas à son relevé du décompte, différent du relevé officiel signé en fin de séance. Un débat a eu lieu, proposant des solutions permettant à l'avenir d'éviter ce type de problème. La proposition évoquant une signature après chaque délibération (celles qui ne sont pas acceptées à l'unanimité) est refusée par un conseiller. Il est donc décidé de valider avec attention les résultats du vote, avant de passer à la délibération suivante.

Le compte-rendu est validé par le conseil : 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

## **Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Agence iNord**

La commune adhère à l'agence iNORD depuis 2017. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Avec le renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant. Mme Dominique BERTON se présente comme titulaire, M. Jean-François MAUZÉ se présente comme suppléant.

La désignation est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, soit 10 voix pour.

## **Transfert au SIDEN-SIAN de la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)**

La Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est relative aux eaux de pluie tombant sur l'agglomération. Il faut les distinguer des coulées de boues liées aux orages qui ne relèvent pas de la GEPU.

La compétence GEPU a été transférée à la CCPS en 2017. La loi Ferrand de 2018, a modifié le contenu de la compétence « assainissement » en supprimant la compétence GEPU. La CCPS n'ayant pas repris explicitement cette compétence, celle-ci est revenue aux communes.

La présente délibération propose le transfert au SIDEN-SIAN de la compétence GEPU.

A noter que les cotisations 2019 et 2020 (environ 8 500 € par an) ont été annulées par Noréade.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, soit 10 voix pour.

## **Signature de la convention de participation financière aux frais de scolarité des élèves de Sommaing inscrits à l'école Victor Hugo de Verchain-Maugré**

L'école de Vendegies sur écaillon est l'école de « référence » pour Sommaing.

A ce jour, 4 élèves fréquentent l'école de Verchain-Maugré, 1 élève fréquente l'école de Bermerain.

Une convention de participation aux frais de scolarité est proposée par la commune de Verchain-Maugré.

La participation demandée par la commune de Verchain-Maugré s'élève à 351€ par enfant pour l'année 2020-2021, soit au total 1 404 €.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, soit 10 voix pour.

## **Élection des membres de la commission d'appel d'offres**

La création de la commission d'appel d'offres (CAO) est obligatoire. Celle-ci doit être consultée pour des travaux supérieurs à 5 350 000 € HT et des services supérieurs à 214 000 € HT.

Les travaux prévus par la commune ne vont pas atteindre ces montants. M. le maire indique néanmoins que cette CAO sera consultée pour l'attribution du marché à l'entreprise qui sera retenue pour l'aménagement du centre-bourg.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la CAO est constituée du maire (membre de droit), de trois titulaires et de trois suppléants. Les candidats se présentant comme titulaires sont : Simon GABELLE, Marlène DUPART et Frédéric DUFOUR. Les candidats se présentant comme suppléants sont : Christian LENOIR, Guillaume DELHAYE et Jean-François MAUZÉ.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, soit 10 voix pour.

## **Demande de subvention à la région Hauts-de France au titre du fonds spécial de relance et solidarité avec les territoires**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale du projet de l'aménagement qualitatif du centre-bourg plus précisément des abords de la rue de Saint-Quentin, du carrefour de la résidence du Clos des Haies jusqu'au carrefour de l'église. Ces travaux sont justifiés par la vétusté et la difficulté d'entretien des bordures/caniveaux en pavé et des trottoirs en schiste rouge.

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle des travaux par le cabinet Delvaux de Le Quesnoy et demande d'adopter cette opération.

La subvention départementale ADVB nous est accordée : 171 893 €

La subvention départementale AAT nous est accordée : 9 780 €

La subvention de l'état DETR a été demandée ; la réponse est attendue pour le mois de mars 2021.

L'opportunité de demander une subvention à la région Hauts-de-France dans le cadre des plans de relance se présente à nous. La présente délibération doit autoriser cette demande.

Monsieur le maire présente trois scénarios permettant le financement de ces travaux.

La délibération doit permettre :

De réaliser les travaux d'aménagement qualitatif du centre bourg plus précisément des abords de la rue de Saint-Quentin, du carrefour de la résidence du Clos des Haies jusqu'au carrefour de l'église.

D'adopter le principe de cette opération.

De solliciter Monsieur le Président de Région Hauts-de-France pour une demande de subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité du territoire afin d'assurer la réalisation des travaux,

D'approuver le plan de financement ,

D'autoriser Monsieur Le Maire à présenter le dossier de demande de subvention à la région Hauts-de-France et de signer tous documents relatifs à cette demande,

La délibération soumise au vote est acceptée : 8 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention.

## **Désignation d'un référent EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Électoraux)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à l'occasion des prochaines élections départementales et régionales en 2021, toutes les communes du Nord seront invitées à transmettre les résultats, dès l'issue des opérations de dépouillement, par l'intermédiaire de l'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux).

Facilement accessible et sécurisée, cette application informatique destinée à assurer la transmission dématérialisée des résultats électoraux des communes vers les services préfectoraux, permet de fluidifier la remontée des résultats et son utilisation met fin à la transmission téléphonique.

Il s'agit de désigner un référent EIREL pour la commune de SOMMAING. Ce référent sera le correspondant des services préfectoraux les soirs de scrutins pour la remontée des résultats. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de désigner Roland Salengro comme référent,

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, soit 10 voix pour.

## **Questions diverses**

M. Roland SALENGRO expose la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police et/ou de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) et demande au conseil d'étudier son opportunité.

M. Christian LENOIR expose les travaux en cours, notamment ceux de la salle polyvalente : peintures, réparations.

Mme Marlène DUPART expose un rapide compte-rendu de la réunion de commission « petite enfance » de la CCPS  
Pose de la boîte à livre sur le mur de la mairie.

Fermeture du centre des impôts de Solesmes. Le service de gestion comptable de la commune est désormais basé à Caudry.

Nouvelle entrée à la mairie, permettant un accès PMR. L'information sera diffusée dans le prochain Somm'info, début mars.

Un défibrillateur doit légalement être installé près de la salle. Des devis sont à l'étude.

Le bouleau de la salle polyvalente qui était mort a été abattu, l'été du marronnier près de la chapelle ND des Victoires est programmé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30